

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF TARIFS 2019

Délibération du 17 décembre 2018 – récapitulatif

Contrôle installations neuves (ou réhabilitation)	Avis sur projet, étude à la parcelle non fournie par le pétitionnaire	140 € HT
	Avis sur projet, étude à la parcelle fournie par le pétitionnaire	55 € HT
	Avis sur réalisation	100 € HT
	Contre-visite si contrôle de réalisation non conforme	50 € HT
Contrôle installations existantes	Diagnostic initial, si celui-ci n'a pas été réalisé par le SATESE entre 2005 et 2007	135 € HT
	Visite périodique de fonctionnement (fréquence 6 ans)	90 € HT
Réponse dans le cas d'une transaction immobilière	Réponse administrative simple sans déplacement	35 € HT
	Réponse avec contrôle de fonctionnement	110 € HT